

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 160^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 24 novembre 2015, à 18 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Latendresse Yancy Leblanc Marie Carole Mc Kenzie Francine Ranger Camille Rousseau
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Robert Dussault Louis Gendron Sylvain Harvey Henri Mondor Michel Rouleau Benoît Valiquette Guy J. Vandandaigue

Absences motivées :

Mesdames	Chantal Fournier Caroline Nicol Diane Raymond
Monsieur	Benoît Tessier

Participent également à l'assemblée :

Madame	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information Louis Lavoie, directeur général adjoint René Parent, directeur des grands chantiers

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

2015

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, elle souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres :

- Mme Yancy Leblanc, représentante des étudiants du secteur préuniversitaire en provenance du collège constituant de L'Assomption, pour un mandat d'un an;
- M. Henri Mondor, représentant des parents en provenance du collège constituant de L'Assomption, pour un mandat de deux ans, en remplacement de M. Benoît Coderre.

160.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- CARL-151124-01
- 160.1 *Adoption de l'ordre du jour*
 - 160.2 *Adoption du procès-verbal de la 158^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
 - 160.3 *Adoption du procès-verbal de la 159^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
 - 160.4 *Suite(s) aux procès-verbaux*
 - 160.5 *Rapport du comité exécutif :*
 - *Désignation d'une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs à la direction du collège constituant de Joliette - Ratification*
 - 160.6 *Parole au public*
 - 160.7 *Collège constituant de Joliette :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 160.8 *Collège constituant de L'Assomption :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 160.9 *Collège constituant de Terrebonne :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 160.10 *Rapport financier annuel 2014-2015 :*
 - a) *Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification externe*
 - b) *Résultats financiers*
 - c) *Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
 - 160.11 *Nomination d'un membre au Comité d'éthique de la recherche*
 - 160.12 *Nomination d'un représentant au conseil de gouvernance du Centre régional universitaire de Lanaudière*
 - 160.13 *Nomination de titulaires de DEC au conseil d'administration*
 - 160.14 *Adoption du rapport annuel 2014-2015 du CRL*

160.15 *Adoption du rapport annuel 2014-2015 d'INÉDI*

160.16 *Informations :*

- *Assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- *Rapport de la présidence*
- *Rapport de la direction générale*
- *Avis de motion*

160.17 *Divers*

160.18 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

160.2 Adoption du procès-verbal de la 158^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par Mme Yancy Leblanc,

CARL-1501124-02

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 158^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 22 septembre 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

160.3 Adoption du procès-verbal de la 159^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Camille Rousseau,

CARL-151124-03

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 159^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 13 octobre 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

160.4 Suite(s) au procès-verbal :

Sans objet.

160.5 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues les 9 septembre et 20 octobre 2015.

- ***Désignation d'une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs à la direction du collège constituant de Joliette – Ratification :***

En mai dernier, comme suite à l'absence de madame Chantale Perreault pour des raisons de santé et à l'annonce de sa prise de retraite en septembre 2015, la direction du Cégep régional de Lanaudière procédait à l'embauche de madame Dominique Cournoyer à titre de directrice intérimaire. Cette dernière acceptait d'emblée d'assumer cette suppléance jusqu'au plus tard le 31 octobre 2015.

Considérant le processus de sélection toujours en cours, les membres du comité exécutif ont adopté une résolution en octobre dernier afin de désigner une nouvelle direction intérimaire, en l'occurrence madame Marie-Carole Mc Kenzie, directrice adjointe au collège constituant de Joliette, jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle direction du collège constituant de Joliette. Par la même occasion, les membres ont désigné une personne substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Mme Mc Kenzie., étant entendu que le conseil d'administration serait appelé à entériner ces décisions.

Attendu la vacance au poste de direction du collège constituant de Joliette suite à l'absence de la titulaire pour des raisons de santé en mai 2015, puis à son départ à la retraite en septembre 2015;

Attendu la direction intérimaire à ce poste assumée par Mme Dominique Cournoyer depuis mai 2015;

Attendu que Mme Cournoyer a signifié à la direction générale, dès son embauche, son intention d'assumer cette fonction jusqu'au plus tard le 31 octobre 2015;

Attendu le processus de sélection en cours à la direction du collège constituant de Joliette;

Attendu l'importance de désigner une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus à ce poste stratégique ainsi qu'une personne substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Camille Rousseau,

« Il est résolu d'entériner les décisions du comité exécutif à l'effet :

- *de désigner Mme Marie Carole Mc Kenzie, directrice adjointe au collège constituant de Joliette, pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de Joliette, à compter du 31 octobre 2015 jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction;*

- *de désigner M. Éric Francoeur, directeur adjoint au collège constituant de Joliette, pour exercer les fonctions et pouvoirs de Mme Marie Carole Mc Kenzie, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, et ce, pour la durée de l'intérim de Mme Mc Kenzie à la direction du collège constituant de Joliette. »*

Adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette :

« Il est résolu de remercier Mme Dominique Cournoyer pour l'excellent travail qu'elle a réalisé dans le cadre de la vacance au poste de direction du collège constituant de Joliette. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-151124-05

160.6 Parole au public :

- *Négociations en cours :*

Les présidents des trois accréditations syndicales enseignantes font part de l'inquiétude de leurs membres à l'égard des négociations en cours. Ils interpellent le conseil d'administration afin qu'il adopte une résolution visant à inciter les parties nationales à négocier de bonne foi, à la satisfaction des parties afin d'en arriver à une entente négociée.

Le directeur général les remercie pour leur initiative qui est d'ailleurs saluée par les membres du conseil d'administration.

Attendu l'importance pour la direction du Cégep régional de Lanaudière de souligner l'apport du personnel syndiqué dans la réalisation de la mission du cégep;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du Cégep régional de Lanaudière que les parties nationales en arrivent à une entente négociée le plus rapidement possible;

Attendu les moyens de pression qui sont actuellement mis en application, lesquels nuisent au déroulement normal des activités du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les mandats de grève obtenus par les six accréditations syndicales (personnel de soutien, personnel professionnel et personnel enseignant) du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les impacts appréhendés sur les calendriers scolaires des collèges constituants;

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CARL-151124-06

« Il est résolu de demander aux parties nationales de faire en sorte qu'elles en arrivent rapidement, à leur satisfaction mutuelle, à une entente négociée, afin que le Cégep régional de Lanaudière puisse réaliser pleinement sa mission. »

Adoptée à l'unanimité.

- ***Dénonciation du sous-financement du Cégep :***

Attendu l'étude réalisée par la Fédération des cégeps sur le niveau des ressources consenties aux collèges constituants, aux campus et aux centres d'études des cégeps en mai 2013;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du Cégep régional de Lanaudière souffre d'un sous-financement annuel de 270 000 \$ depuis sa création;

Attendu les démarches menées par la direction du Cégep régional de Lanaudière auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin que soit corrigée cette situation;

Attendu que le Ministère démontre une certaine ouverture, mais soutient que le contexte budgétaire actuel n'est pas propice à un tel réinvestissement;

Attendu la situation budgétaire précaire du Cégep régional de Lanaudière en 2015-2016 pour arriver à l'équilibre;

Sur proposition de M. Robert Dussault, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

CARL-151124-07

« Il est résolu :

- *de réaffirmer au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que le sous-financement récurrent annuel de 270 000 \$ pénalise le Cégep régional de Lanaudière depuis sa création en 1998 et qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais en rapport avec cette situation;*
- *de transmettre cette résolution aux députés de la région de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

160.7 Collège constituant de Joliette :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

La directrice du collège constituant de Joliette par intérim indique qu'il n'y a pas eu d'assemblée du conseil d'établissement en novembre. Elle donne des informations sur les sujets suivants :

- Tenue de la cérémonie de remise de diplômes le 15 novembre
- Inauguration de deux nouvelles serres
- Report des portes ouvertes prévues initialement le 9 novembre
- Missions en cours à l'étranger

- *Recommandation d'émission de diplômes :*

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2015092201. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par Mme Camille Rousseau,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-151124-08

CARL-151124-09

160.8 Collège constituant de L'Assomption :

• ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption fait part des récentes activités tenues au collège :

- Activité de pelletée de terre le 27 octobre en présence des dignitaires de la ville de L'Assomption
- Tournée des écoles secondaires environnantes
- Journée mondiale des enseignants le 5 octobre
- Rencontre avec le député de L'Assomption le 9 octobre
- Activité de clôture de la campagne de souscription de la Fondation le 28 octobre
- Évacuation du bâtiment le 3 novembre suite à une alerte à la bombe
- Activité « portes ouvertes » le 18 novembre

• ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par M. Henri Mondor,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2015102001. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-151124-10

CARL-151124-11

160.9 Collège constituant de Terrebonne :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique que près de 825 visiteurs étaient présents aux « portes ouvertes » le 22 octobre. Il souligne l'appui important reçu du personnel de soutien et professionnel pour assurer la réussite de cet événement. Il poursuit en mentionnant que les cinq étudiants qui participaient au Prix Goncourt ont été rapatriés à la suite des récents attentats survenus à Paris.

- *Recommandation d'émission de diplômes :*

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par M. Robert Dussault,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no TB2015111701. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par M. Robert Dussault,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-151124-12

CARL-151124-13

160.10 Rapport financier annuel 2014-2015 :

a) Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification externe :

M. Benoît Valiquette, président du comité d'audit, fait état des travaux du comité dans le cadre de la vérification externe. Il fait rapport de la rencontre avec la firme d'audit externe et des résultats de cette vérification pour chacun des aspects analysés. Il affirme que les états financiers reflètent la situation financière du Cégep régional.

b) Résultats financiers 2014-2015 :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée l'ensemble des documents qui font suite à la vérification externe et le rapport financier annuel 2014-2015.

Le comité d'audit a examiné chacun de ces documents à la lumière des commentaires qu'il a reçus de la firme de vérification externe. Tous ces documents ont été présentés au comité exécutif du Cégep régional.

La directrice des ressources financières présente les résultats financiers pour l'exercice 2014-2015. Le Cégep régional de Lanaudière termine l'exercice avec un surplus budgétaire de l'ordre de 168 k\$.

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit pour examen;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité exécutif pour examen et recommandation au conseil d'administration;

Attendu le résultat de la vérification 2014-2015 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-150217-15;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée M. Guy J. Vandandaigue,

« Il est résolu, pour l'exercice financier 2014-2015, d'adopter les documents suivants :

- ⇒ le rapport financier annuel, incluant les notes complémentaires;*
- ⇒ les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données de l'effectif scolaire;*

- ⇒ *les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2014-2015 ENERCÉGEP »;*
- ⇒ *les résultats ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les compressions dans le réseau de l'éducation qui touchent le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les résultats financiers 2014-2015 et l'affectation des soldes de fonds pour atteindre l'équilibre budgétaire, et ce, au détriment du développement nécessaire à notre institution;

Attendu les décisions de gestion de la direction et la diminution des ressources qui en est une conséquence importante;

Attendu la grande inquiétude du conseil d'administration en lien avec la qualité des services à offrir afin de permettre au Cégep de s'acquitter de sa mission;

Sur proposition de M. Henri Mondor, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,

« Il est résolu :

- *de faire part aux autorités compétentes de la préoccupation du conseil d'administration à l'égard de la capacité du Cégep de s'acquitter de sa mission dans ces circonstances;*
- *de transmettre cette résolution aux députés de la région de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les travaux de vérification des états financiers 2014-2015 réalisés par la firme d'auditeurs externes;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

« Il est résolu de remercier l'équipe du Service des ressources financières pour le travail colossal réalisé et le soutien remarquable apporté à la firme d'auditeurs externes dans le cadre de la vérification des états financiers 2014-2015. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-151124-15

CARL-151124-16

Attendu les résultats de la vérification sur l'effectif scolaire réalisée par la firme d'audit externe, en conformité avec les directives du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue

« Il est résolu de féliciter les membres du personnel des services d'organisation scolaire des trois collèges constituant du Cégep régional de Lanaudière pour leur excellent travail qui a permis de contribuer à l'atteinte de résultats remarquables lors de la vérification des effectifs scolaires. »

Adopté à l'unanimité.

c) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituant sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement et qu'ils devront donc par la suite générer des revenus pour en autofinancer les opérations;

Attendu les surplus d'opération et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2014-2015;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2015-2016;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Henri Mondor,

« Il est résolu d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2015, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2014-2015. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-151124-18

160.11 Nomination d'un membre au Comité d'éthique de la recherche :

Le directeur général adjoint présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CÉR exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière*, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;

Attendu le poste actuellement vacant au sein du comité;

Attendu l'appel de candidatures effectué par le président du CÉR;

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par Mme Camille Rousseau,

« Il est résolu de nommer Mme Isabelle Legault au sein du Comité d'éthique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière, à titre de personne versée en éthique, pour un mandat de trois ans, en remplacement de M. Dany Lavigne. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-151124-19

160.12 Nomination d'un représentant au Conseil de gouvernance du Centre régional universitaire de Lanaudière :

Le directeur général présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le président d'Éducation Lanaudière a annoncé récemment qu'une desserte universitaire verra bientôt le jour dans la région de Lanaudière, grâce à une entente de collaboration entre Éducation Lanaudière et ses trois partenaires universitaires.

La desserte universitaire, désignée sous l'appellation de Centre régional universitaire de Lanaudière (CRUL), sera gouvernée par un conseil formé de onze (11) représentantes ou représentants d'institutions et d'organismes régionaux, répartis comme suit : les commissions scolaires (2), le Cégep régional de Lanaudière (1), les universités (3), les municipalités régionales de comté (2), Lanaudière économique (1), le domaine socio-économique (1) et les jeunes (1).

Le Conseil de gouvernance constitue l'instance de concertation du CRUL. Il a pour mandat de définir la vision et l'orientation des services universitaires en fonction du développement éducatif et socio-économique de la région et de l'interconnexion avec les autres ordres d'enseignement. Il devra également évaluer périodiquement l'impact des services universitaires sur le développement régional. Le mandat est d'une durée de deux ans.

Conformément à l'alinéa 12 de l'article 2.06 du *Règlement de régie interne*, le conseil d'administration désigne toute personne pour le représenter au sein d'un organisme régional qui peut l'aider dans la réalisation de sa mission.

Attendu le poste réservé au Cégep régional de Lanaudière au sein du Conseil de gouvernance du Centre régional universitaire de Lanaudière (CRUL);

Attendu que le Conseil de gouvernance du CRUL a notamment pour mandat de définir la vision et l'orientation des services universitaires en fonction du développement éducatif et socio-économique de la région et de l'interconnexion avec les autres ordres d'enseignement;

Sur proposition de Mme Yancy Leblanc, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

« Il est résolu de nommer M. Marcel Côté, directeur général, à titre de représentant du Cégep régional de Lanaudière au Conseil de gouvernance du Centre régional universitaire de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

160.13 Nomination de titulaires de DEC au conseil d'administration :

Le directeur général présente le dossier.

Un appel de candidatures a été lancé au début de la session d'automne 2015 afin de combler les postes de titulaires de diplômes d'études collégiales au sein du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* prévoit au paragraphe 2.02 b) que le conseil d'administration nomme les titulaires du diplôme d'études collégiales conformément au paragraphe d) de l'article 33 de la loi.

Attendu le principe d'alternance prévu au Règlement de régie interne en ce qui concerne la représentation des membres au conseil d'administration;

Attendu les démarches réalisées par la direction du collège constituant de Joliette dans le but de soumettre au conseil d'administration trois candidatures de personnes diplômées du secteur préuniversitaire intéressées à siéger au conseil d'administration;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

« Il est résolu de nommer M. Francis Malo comme administrateur au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, à titre de titulaire d'un DEC du secteur préuniversitaire en provenance du collège constituant de Joliette, pour un mandat de deux ans. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu le principe d'alternance prévu au Règlement de régie interne en ce qui concerne la représentation des membres au conseil d'administration;

Attendu les démarches réalisées par la direction du collège constituant de Terrebonne dans le but de soumettre au conseil d'administration trois candidatures de personnes diplômées du secteur technique intéressées à siéger au conseil d'administration;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Robert Dussault, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

CARL-151124-22

« Il est résolu de nommer Mme Patricia Daireaux, comme administratrice au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, à titre de titulaire d'un DEC du secteur technique en provenance du collège constituant de Terrebonne, pour un mandat de deux ans. »

Adoptée à l'unanimité.

160.14 Adoption du rapport annuel 2014-2015 du CRL :

La direction générale dépose la version administrative du rapport annuel 2014-2015.

Attendu la clause 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège doit faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent;

Attendu que le rapport annuel doit notamment faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique;

Attendu les textes législatifs exigeant la présence de certains éléments de contenu dans le rapport;

Sur proposition de M. Henri Mondor, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

CARL-151124-23

« Il est résolu d'adopter la version administrative du rapport annuel 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

160.15 Adoption du rapport annuel 2014-2015 d'INÉDI :

La direction du collège constituant de Terrebonne dépose le rapport annuel 2014-2015 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel INÉDI.

Attendu l'obligation pour INÉDI de transmettre au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avant le 1^{er} décembre de chaque année, un rapport annuel en lien avec son plan de travail précédent;

Attendu les éléments essentiels de contenu devant figurer au rapport annuel;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

« *Il est résolu d'adopter le rapport annuel 2014-2015 d'INÉDI.* »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-151124-24

160.16 Informations :

- ***Assemblée extraordinaire du conseil d'administration :***

Une assemblée extraordinaire du conseil d'administration devrait avoir lieu le mercredi 9 décembre afin d'octroyer les contrats pour la réalisation de la phase 1, lot 1B de l'agrandissement du collège constituant de L'Assomption et l'aménagement d'un ascenseur au collège constituant de Joliette, ainsi que pour nommer la nouvelle direction du collège constituant de Joliette.

- ***Rapport de la présidence :***

La présidente fait part qu'elle participera au Forum des présidences de conseil d'administration des cégeps qui se tiendra les 4 et 5 décembre 2015, à Québec.

- ***Rapport de la direction générale :***

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

- ***Avis de motion :***

À l'assemblée du conseil d'administration du 16 février prochain, des modifications devraient être proposées aux règlements 4, 5 et 6.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

- ***Évaluation annuelle de la direction générale :***

La présidente du conseil d'administration obtient l'approbation des membres du conseil d'administration pour ne pas procéder à l'évaluation annuelle du directeur général, en raison du processus de renouvellement de mandat qui devrait potentiellement être mené à l'hiver 2016.

Un membre du conseil d'administration suggère d'assouplir le processus de consultation, alléguant notamment la nouvelle tendance qui se dessine dans le réseau collégial. La présidente du conseil d'administration précise qu'elle demandera conseil lors du Forum des présidences.

2031

160.18 Divers :

Sans objet.

160.19 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h.

.....
Présidente d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée